

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 11 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

**Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DASES 67** Subvention (55.000 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec l'association « Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie » (11e)

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle, en date du 02 décembre 2020, et d'accorder une subvention à l'association « Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie » (11e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie », 102C rue Amelot 75011 Paris, l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 55.000 euros (SIMPA 21048 - dossier 2021\_04223) est attribuée à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie au titre de l'année 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**